

Mémoire pour les consultations prébudgétaires préalables au budget de 2019

Par : Advantage Oil and Gas Ltd (« Advantage »)

Andy Mah

Président et chef de la direction

- Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral permette la déductibilité immédiate des coûts en capital à des fins fiscales pour l'année au cours de laquelle ils surviennent, afin qu'ils

s'appliquent à l'ensemble de l'économie afin de cadrer avec des réformes fiscales similaires aux États-Unis, tout en offrant l'avantage accessoire de faciliter l'observation et l'administration fiscales.

- **Recommandation 2 :** Que le gouvernement fédéral mette en œuvre un cadre pour s'assurer que la compétitivité du secteur des industries exposées au commerce et intensives en émissions (IECIE), y compris le secteur pétrolier et gazier, ne soit pas compromise ou désavantagée par les coûts d'observation de la taxe sur les émissions carboniques proposée par le gouvernement fédéral.
- **Recommandation 3 :** Que le gouvernement fédéral adopte la politique consistant à appliquer la taxe sur les émissions carboniques à la source de consommation plutôt qu'à la source de production.

Le Canada est un pays doté d'un niveau et d'une diversité de ressources naturelles qui fait l'envie du reste du monde. En ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel, le Canada est le troisième plus important détenteur de réserves de pétrole brut et l'un des plus importants détenteurs de réserves de gaz naturel non classique dans le monde. En 2017, le Canada était le quatrième producteur mondial de pétrole brut et de gaz naturel. L'exploration, la mise en valeur, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel contribuent en moyenne plus de 100 milliards de dollars par année au PIB du Canada et 12 milliards de dollars par année aux revenus du gouvernement sous forme de redevances, d'impôt sur le revenu, de ventes foncières et de taxes municipales. L'industrie pétrolière et gazière du Canada emploie directement et indirectement plus de 500 000 Canadiens dans des emplois spécialisés et bien rémunérés, et le taux d'emploi des Autochtones est 50 % plus élevé que la moyenne de l'ensemble des industries au Canada. L'industrie canadienne du pétrole et du gaz est reconnue comme un chef de file mondial en matière d'innovations techniques, de responsabilité environnementale et d'adoption précoce et d'application des normes de sécurité les plus élevées. En tant que pays, le Canada a un système politique stable et démocratique et a toujours défendu avec vigilance les droits de la personne. Compte tenu de ces particularités, de la qualité et de la taille de notre base de ressources, le Canada devrait s'efforcer d'être un fournisseur d'énergie encore plus important pour le reste du monde. Nous croyons qu'il s'agit d'un objectif ambitieux qui profiterait à toutes les parties.

Au cours des 20 prochaines années, la population mondiale devrait augmenter d'environ 20 % pour atteindre plus de 9 milliards de personnes. La majeure partie de cette croissance sera concentrée dans certaines des régions les plus pauvres du monde qui s'efforcent d'industrialiser et de sortir leurs populations de la pauvreté. L'histoire a montré qu'à mesure que les économies en développement s'industrialisent, leur consommation d'énergie augmente rapidement et leur succès dépend de l'accès à une énergie abondante, fiable et abordable. En raison de coûts élevés, d'un faible contenu énergétique ou d'une disponibilité intermittente, les combustibles fossiles seront abondants, fiables et abordables dans un avenir prévisible. En fait, on s'attend à ce que les combustibles fossiles continuent de représenter environ 80 % de l'approvisionnement énergétique mondial au cours des 20 prochaines années.

Le développement et la consommation d'énergie sont essentiels à la durabilité de la vie, mais la production d'énergie, sous toutes ses formes, n'est pas sans impact sur l'environnement. Les combustibles fossiles, y compris le pétrole et le gaz, sont souvent blâmés pour le changement climatique par des critiques qui ne reconnaissent généralement pas les impacts environnementaux ou économiques des sources d'énergie alternatives qu'ils promeuvent. Le changement climatique est un problème mondial et il ne faut pas s'attendre à ce que les pays en développement ralentissent leur taux d'industrialisation, et donc leur niveau de vie, en raison des politiques énergétiques qui leur sont unilatéralement imposées par des acteurs extérieurs dans le débat mondial sur le changement climatique et énergétique. L'utilisation de gaz naturel canadien à combustion plus propre peut aider ces économies en développement à se sevrer du charbon sans ralentir leur rythme de développement industriel. Lorsque des groupes d'intérêts spéciaux retardent ou annulent de grands projets pétroliers et gaziers au Canada, ils mettent en péril la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie de ces économies en développement en leur refusant l'accès aux ressources énergétiques abondantes, fiables et abordables du Canada. Le Canada, en tant que nation compatissante avec une riche histoire d'aide là où c'est nécessaire, doit en tenir compte dans l'élaboration de ses politiques énergétiques et environnementales. Encore une fois, Advantage croit que le pétrole et le gaz canadiens peuvent être un fournisseur d'énergie stable et respectueux de l'environnement pour le reste du monde.

Toutefois, nous voyons deux choses qui pourraient avoir une incidence négative sur la capacité du Canada de devenir un important fournisseur d'énergie dans le monde. Le premier risque ne relève pas de la portée du présent mémoire et implique les tactiques coûteuses et inefficaces d'obstruction et de blocage des groupes d'intérêts spéciaux opposés à tout développement des combustibles fossiles. Bien que cela dépasse la portée du présent mémoire, nous demandons au gouvernement, par souci d'équité envers tous les Canadiens, de ne pas fournir de financement ou de subventions à de tels groupes qui tentent délibérément de nuire à notre industrie sur le plan financier et économique. Le deuxième risque potentiel pour le Canada d'être un fournisseur d'énergie stable et responsable dans le monde est la compétitivité financière de notre industrie pétrolière et gazière par rapport aux producteurs d'énergie dans d'autres parties du monde; beaucoup d'entre eux ne présentent pas les particularités susmentionnées qui définissent le Canada et dont les ressources sont d'une taille et d'une qualité insignifiantes par rapport aux nôtres.

Le secteur pétrolier et gazier est un secteur à forte intensité de capital et, malgré la taille et la qualité exceptionnelles des ressources pétrolières et gazières du Canada, nous devons encore rivaliser à l'échelle mondiale pour obtenir des investissements en capital afin de développer nos actifs. Cela signifie que nous devons être compétitifs par rapport aux autres pays producteurs d'un point de vue technique, réglementaire et économique, le principal différenciateur économique étant les politiques fiscales relatives de chaque pays. Au cours des deux dernières années, un certain nombre de changements se sont produits pour éroder notre position concurrentielle par rapport à celle de nos concurrents, comme en témoigne le niveau d'investissement dans le secteur pétrolier et gazier canadien en retard par rapport à celui des États-Unis. Advantage croit que les domaines suivants de gouvernance fiscale doivent être abordés pour ramener notre industrie à un niveau de compétitivité qui fera en sorte que

nos ressources de classe mondiale, dont le reste du monde a désespérément besoin, ne soient pas gaspillées.

- Déductibilité immédiate pour les investissements en capital corporel

Pour l'industrie pétrolière et gazière, les États-Unis sont à la fois notre principal partenaire commercial et notre principal concurrent. La production de pétrole et de gaz des deux pays se déplace bilatéralement de part et d'autre de la frontière, en concurrence pour les marchés finaux. Les récentes modifications apportées aux États-Unis en ce qui concerne la déductibilité du capital ont amélioré le taux de rendement des projets énergétiques au sud de la frontière et apporté une plus grande certitude en matière d'investissement. Compte tenu de l'intensité de capital de notre industrie et de la nécessité d'attirer des capitaux étrangers, le Canada doit s'aligner sur les changements apportés aux États-Unis en matière de déductibilité du capital pour demeurer concurrentiel.

- Secteur des industries exposées au commerce et intensives en émissions

À l'heure actuelle, la majorité des exportations d'énergie du Canada sont destinées aux États-Unis, où il n'y a pas de taxe fédérale sur les émissions carboniques. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont actuellement un programme de taxe sur les émissions carboniques et nous avons déjà pu constater l'impact que cela a eu sur nos revenus nets et notre rentabilité. La taxe sur les émissions carboniques est déjà la dépense réglementaire la plus importante qu'Advantage engage et le niveau actuel imposé par le gouvernement de l'Alberta est considérablement inférieur au niveau imposé par le gouvernement fédéral d'ici 2022.

Sur le plan de la sécurité et de la gérance de l'environnement, le Canada est un chef de file mondial dans la production de pétrole et de gaz. C'est quelque chose dont nous, dans notre industrie, sommes très fiers et croyons que tous les Canadiens devraient en être fiers, mais des normes aussi élevées ont un coût. Les pays qui exportent de l'énergie n'ont pas de programme fédéral de taxe sur les émissions carboniques ni aucun des dix premiers exportateurs mondiaux de pétrole. Cela signifie que la structure des coûts de l'industrie énergétique canadienne est désavantagée par rapport à nos concurrents, ce qui a une incidence sur le taux de rendement des entreprises canadiennes et rend encore plus difficile d'attirer des capitaux (nationaux ou étrangers). La taxe sur les émissions carboniques désavantage non seulement la production canadienne de pétrole et de gaz exportée vers d'autres marchés, mais elle désavantage également les producteurs canadiens de pétrole et de gaz sur notre propre marché intérieur. Comme nous l'avons mentionné, les États-Unis sont devenus un concurrent important du Canada dans la production de pétrole et de gaz naturel. Les exportations au Canada de gaz naturel produit aux États-Unis augmentent et remplacent la production canadienne existante sur ses marchés finaux traditionnels. La production canadienne de gaz naturel assujettie à la taxe sur les émissions carboniques est forcée de concurrencer sur ses propres marchés canadiens contre le gaz naturel

américain qui n'est assujéti à aucun type de taxe sur les émissions carboniques, ce qui constitue un avantage intrinsèquement injuste pour les producteurs américains.

Nous demandons que le gouvernement fédéral, dans son prochain budget, mette en œuvre un cadre de protection des IECIE afin de s'assurer que la production canadienne de pétrole brut et de gaz naturel n'est pas désavantagée tant sur le marché intérieur canadien que sur les marchés d'exportation où nous sommes en concurrence avec d'autres producteurs mondiaux qui n'ont pas à supporter le fardeau du prix du carbone.

- Application du fardeau du prix du carbone

Bien que l'application incohérente de la taxe sur les émissions carboniques sur les ventes de gaz naturel au Canada entre l'offre intérieure et l'offre de gaz importée soit une conséquence involontaire, elle met néanmoins en péril la viabilité économique à long terme des producteurs canadiens de gaz naturel. De plus, si l'objectif de « fixer un prix pour la pollution par le carbone est le moyen le plus efficace de réduire les émissions de GES »¹ et « assurer un prix pour la pollution dans l'ensemble du pays est une question d'équité pour tous les Canadiens »², alors cette conséquence non intentionnelle contredit ces deux objectifs tels que décrits dans la page Web du gouvernement du Canada sur l'environnement et les changements climatiques. Si l'objectif est de gérer le niveau de consommation d'un produit par rapport à son coût social perçu, alors la

seule façon d'y parvenir efficacement est d'allouer et de percevoir la taxe applicable sur ce produit au point final de consommation plutôt qu'au point de production.

Nous demandons au gouvernement du Canada d'accroître la transparence du coût des initiatives de tarification du carbone en élaborant un cadre pour appliquer tout programme de taxe sur les émissions carboniques au point final de consommation plutôt qu'au point de production. Cela permettra à tous les Canadiens de déterminer eux-mêmes la valeur relative de la consommation d'énergie (quelle qu'en soit la forme) par rapport au coût des émissions associées. Elle uniformisera également les règles du jeu en veillant à ce que l'approvisionnement énergétique importé soit taxé aux mêmes taux que l'approvisionnement énergétique national équivalent sans recourir à des tarifs discriminatoires et sera considérablement plus facile à administrer.

En terminant, nous croyons que, compte tenu de la qualité et de la taille de notre base de ressources et de la main-d'œuvre qualifiée que nous devons déployer dans son développement, un secteur pétrolier et gazier en santé profite à tous les Canadiens en améliorant le niveau de vie de notre pays. De plus, le secteur canadien des ressources naturelles est géré selon les normes les plus élevées au monde en matière de sécurité et de responsabilité environnementale et, à ce titre, tous les ordres de gouvernement devraient veiller à ce que leurs politiques n'entravent pas involontairement leur compétitivité ou ne refusent pas l'accès de nos ressources naturelles aux économies en développement du monde qui en ont désespérément besoin dans leur quête d'industrialisation et d'amélioration de leur

propre niveau de vie. Nous vous demandons respectueusement de tenir compte des recommandations que nous avons soumise afin que nous puissions développer davantage nos actifs de classe mondiale pour offrir des avantages générationnels à tous les Canadiens. Merci de nous donner l'occasion de partager nos réflexions avec vous.

Notes de bas de page :

1 : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2017/05/mode_de_fonctionnementdelatarificationdelapollutionparlecarbonea.html

2 : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2017/05/mode_de_fonctionnementdelatarificationdelapollutionparlecarbonea.html